

COMPRENDRE LE BUDGET MUNICIPAL



QU'EST-CE QUE LE BUDGET MUNICIPAL ?

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Le budget est proposé par la maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes d'au moins 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).



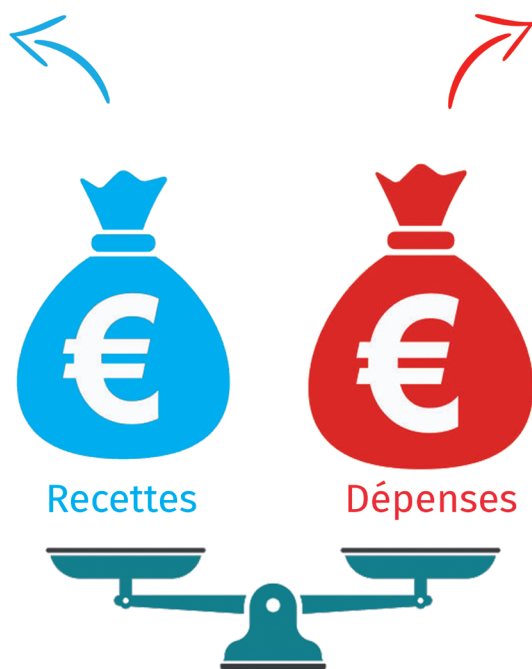
LA STRUCTURE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT

Impôts locaux
Dotations de l'État
(ex : Dotation Globale de Fonctionnement)
Services municipaux :
restauration scolaire, multi-accueil,
école de musique...

INVESTISSEMENT

Emprunts
Subventions :
État, région, département...
Recettes propres :
fonds de compensation de la TVA



FONCTIONNEMENT

Charges de personnel
Entretien du patrimoine
Fournitures scolaires
Gaz, eau, électricité,
téléphonie, assurances
Intérêts des emprunts
Subventions aux associations

INVESTISSEMENT

Constructions d'équipements
culturels, sportifs
Aménagements de voirie
Mobilier
Véhicules
Matériel informatique
Capital des emprunts



EN BREF

Le budget municipal est établi en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement.

Ces 2 sections sont séparées, tant en recettes qu'en dépenses, mais sont rassemblées dans un document unique appelé «budget primitif» (BP), qui est un budget prévisionnel.

C'est l'excédent de recettes de fonctionnement qui constitue l'épargne brute pouvant être utilisée en autofinancement.

Retrouvez l'ensemble des
DOCUMENTS BUDGÉTAIRES
sur le site www.ville-lacrecche.fr,
rubrique Vie municipale > Les séances
du Conseil Municipal.

à noter

PRINCIPAUX INVESTIS- SEMENTS EN 2020



**LE COMMENTAIRE
DE SÉBASTIEN GUILLON,
ADJOINT À LA MAIRE, CHARGÉ DU
BUDGET, DES FINANCES ET DE LA
PROSPECTIVE**

Élue le 15 mars 2020, la nouvelle équipe municipale n'a pris ses fonctions que le 23 mai et voté le budget le 15 juillet.

L'essentiel des investissements 2020 était déjà "fléché" par l'ancienne équipe.

Devant une situation financière très dégradée, dès les premiers jours, nous avons entrepris d'engager un exercice budgétaire de transition, pour pouvoir prendre le recul nécessaire à une prise de décision éclairée et partagée.

Ne souhaitant pas imposer une solution de but en blanc, sans explication, sans partage de l'état des lieux avec les habitants, nous avons fait le choix de ne pas recourir à la fiscalité pour l'exercice 2020.

Les économies, réalisées sur le fonctionnement et sur les investissements (à peine plus de 600 000 € ont été réalisés en 2020, alors que notre commune nécessite à minima 800 000 €/an en moyenne annuelle), ont permis de mettre en perspective les choix portés par la municipalité pour le mandat 2020-2026.

Ce budget de transition 2020 montre clairement les contraintes d'investissement d'une commune de près de 6 000 habitants en croissance rapide et la nécessité de "sanctuariser" les dépenses d'investissements liées à la préservation du patrimoine communal (écoles, voiries, bâtiments communaux, cimetières, matériels techniques, parcs de véhicules et informatique...).



**ACQUISITION DE LA MAISON
«MUSU» : 102 500 €**



**CHEMIN PIÉTONNIER DES
BRANGERIES : 24 000 €**



**SALLE DE BAIN AU MULTI-
ACCUEIL RIBAMBELLE : 19 000 €**



**RESTRUCTURATION DU STADE
GROSSARD : 212 939€**



**SÉCURISATION DE LA RUE DE
BARILLEAU ET DE LA ROUTE DE
L'ISLE : 23 270€**



**ACQUISITION DE
COLUMBARIUMS : 5 200 €**

comment ça marche ?

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Les comptes de la collectivité de l'année précédente sont arrêtés lorsque le compte administratif (CA), présenté par la maire est examiné et voté, au plus tard, le 30 juin.

Le compte administratif de La Crèche a été voté au conseil municipal du 30 mars.

BUDGET
PRIMITIF
2021

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'adoption du budget

Il doit habituellement être adopté entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de l'année en cours. À la Crèche, il a été voté lors du conseil municipal du 30 mars.

L'exécution du budget

Une fois adopté, le budget est exécuté. Il appartient à la maire de veiller à son respect. Elle en est l'ordonnatrice : elle engage, liquide, mandate et ordonne, mais c'est le comptable du Trésor Public qui effectue le paiement et recouvre les recettes. Cette séparation entre l'ordonnatrice et le payeur garantit en partie la bonne exécution des textes réglementaires.

LE COMMENTAIRE
DE SÉBASTIEN GUILLON,
ADJOINT À LA MAIRE, CHARGÉ DU
BUDGET, DES FINANCES ET DE LA
PROSPECTIVE

Dès 2021, les grands axes budgétaires du mandat 2020-2026 apparaissent.

Sur le fonctionnement, l'attention portera avant tout sur la recherche d'une meilleure rationalisation de la dépense publique. Conscients de la nécessité de permettre aux personnels communaux de travailler dans de bonnes conditions psychiques et matérielles, la recherche d'efficience économique ne se fera pas au détriment d'une dégradation de leurs conditions d'exercice. Nous rechercherons ainsi cet équilibre complexe et subtil, mais tellement plus gratifiant pour toutes et tous. Notre conscience de la valeur de l'argent de nos concitoyens nous y oblige.

Sur les investissements, deux directions parallèles seront simultanément poursuivies.

D'une part, la **sanctuarisation* des dépenses d'investissements courants**, nécessaire pour permettre à notre collectivité d'entretenir son patrimoine et de continuer à servir à la population le niveau de service attendu.

D'autre part, le lancement d'un document de cadrage, le **plan de référence urbain**, qui visera à :

- Élaborer un projet d'ensemble, avec la population créchoise, pour une vision à court, moyen et long terme ;
- Permettre à la ville de La Crèche de mieux anticiper et maîtriser les mutations de son tissu urbain, les évolutions démographiques et les besoins en services et en équipements nouveaux ;
- Optimiser le patrimoine communal en tenant compte des nouvelles demandes, des nécessaires économies d'énergie à mettre en œuvre et des capacités d'investissement.

C'est ainsi que, mus par notre volonté d'associer les habitants dans les actes essentiels de la construction de notre bien commun, nous souhaitons **donner des perspectives de développement équilibré de notre territoire communal**. Un territoire harmonieux où chacun prend et trouve sa place.

*Sanctuariser : rendre permanent, intangible



LES CHIFFRES-CLÉS DU BUDGET 2021

Budget principal

(total des prévisions
au BP 2021)

6,67
M€

Dépenses de fonctionnement

5,40
M€

2020 : 4,88 M€ • 2019 : 5,15 M€

Dépenses d'investissement

995
K€

2020 : 1,08 M€ • 2019 : 2,30 M€

Dettes

Encours de la
dette du budget
principal au
1^{er} janvier 2021 :

5,56 M€

Dettes par habitant : 940 €

2020 : 1059 € • 2019 : 883 €



Fiscalité

+ 1,5 point

de la taxe sur le foncier
bâti pour la part
commune (+ 11 %)

Soit une augmentation
moyenne de 18 € par foyer

Tarifs des
services municipaux

2
%

d'augmentation



M€ : unité de compte équivalent
à 1 million d'euros

K€ : unité de compte équivalent
à 1000 euros

BUDGET

FONCTION-

NEMENT

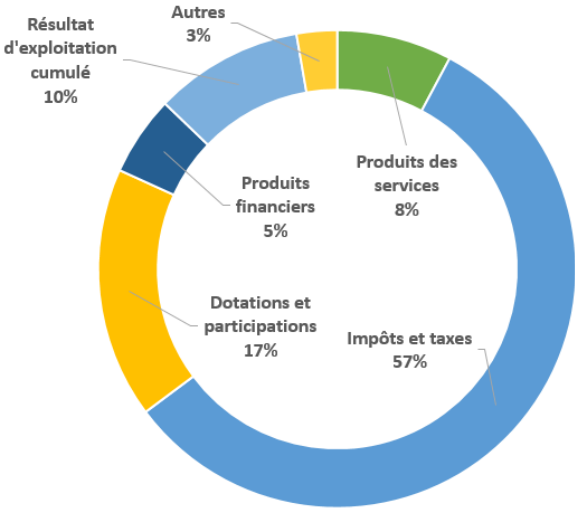


BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 : POURSUITE DE LA SOBRIÉTÉ

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	1 326 625 €	Produits des services	519 993 €
Charges de personnel	2 844 000 €	Impôts et taxes	3 802 602 €
Autres charges de gestion courante	903 169 €	Dotations et participations	1 133 840 €
Charges financières	98 975 €	Autres produits de gestion courante	21 965 €
Charges exceptionnelles	10 000 €	Produits financiers	360 100 €
Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	5 000 €	Produits exceptionnels	1 500 €
Atténuations de produits	26 100 €	Opérations d'ordre	119 000 €
Dépenses imprévues	182 395 €	Résultat d'exploitation cumulé	671 862 €
Virement de la section d'exploitation	674 598 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000 €
Opérations d'ordre	600 000 €		
TOTAL		TOTAL	
		6 670 862 €	
Excédent prévisionnel 2021		409 429 €	



RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2021



À RETENIR

L'année 2021 s'inscrit, une fois de plus, dans le contexte de l'imprévu et de la flexibilité. Pour autant, l'essentiel du service public reste opérationnel. Après une année de rigueur financière, nécessaire à l'état des lieux des finances publiques de la commune, l'accent sera mis sur les travaux de voirie et les réparations sur les bâtiments, permettant au patrimoine communal de perdurer. Les bases fiscales dynamiques, nous permettent d'envisager la modernisation progressive de la commune, tout en conservant des services publics de proximité toujours nombreux.



M€ : unité de compte équivalent à 1 million d'euros
K€ : unité de compte équivalent à 1000 d'euros



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

TOTAL : 5,40 M€



ADMINISTRATION GÉNÉRALE



ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES



CULTURE



CADRE DE VIE



SÉCURITÉ PUBLIQUE



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS



SPORTS



SOCIAL

36 %	34 %	12 %	7 %	4 %	4 %	2 %	1 %
1,93 M€	1,82 M€	624 K€	391 K€	241 K€	230 K€	84 K€	62 K€
État civil, urbanisme et services supports (RH, finances, Informatique, commande publique)	511 élèves scolarisés 50 460 repas servis en 2020 83 803 h d'ALSH ⁽¹⁾ périscolaire (hors TAPE ⁽²⁾) 27 839 h de TAPE ⁽²⁾ 36 234 h de garde au multi-accueil	Hélianthe, cinéma, école de musique, programmation culturelle	100 km de voirie entretenue 14 ha d'espaces verts entretenus	270 interventions du SDIS Police municipale : médiation et sécurité aux abords des écoles	Entretien des bâtiments Subventions	Travaux Équipements	Subvention pour la construction de logements sociaux

(1) ALSH : accueil de loisirs sans hébergement
(2) TAPE : Temps d'Activités Péri-Educatives

BUDGET FONCTION- NEMENT



FISCALITÉ LOCALE : SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Cette année, la taxe d'habitation disparaît définitivement du "panier fiscal" de la commune. Elle est compensée à l'euro près par l'État, en redonnant aux communes la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La taxe d'habitation continue cependant d'exister pour les tranches des contribuables aux plus hauts revenus et disparaîtra complètement en 2024.



L'impôt représente

57 %

des recettes de
fonctionnement de la
commune

2020



2021



COMPENSATION
de la taxe
d'habitation
sur la taxe
foncière par le
département



TH : taxe
d'habitation

TFB : taxe
sur le foncier
bâti

TFNB : taxe
sur le foncier
non bâti



QUEL IMPACT SUR LES TAUX EN 2021 ?

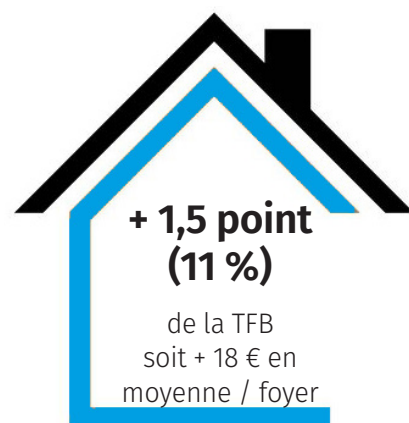
La lecture de l'avis d'imposition 2021 va demander une vigilance particulière.

En effet, la taxe foncière sur les propriétés bâties (colonne "commune") va indiquer une augmentation très importante, en raison de la compensation de la taxe d'habitation par le conseil départemental. Cependant, la colonne "département" passe quant à elle à 0 €.

La commune a voté une augmentation de 11 % de la taxe foncière, qui correspond, en moyenne, à 18 € par foyer.

Les taux votés pour 2021

Taxe foncier bâti : **34,01 %** • Taxe foncier non bâti : **54,05 %**



LA SYNTHÈSE DE SÉBASTIEN GUILLON

La fiscalité locale, par la volonté de l'État, continue d'évoluer.

La taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les 20 % des ménages les plus aisés et finira par disparaître pour l'exercice fiscal 2023. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est fusionnée avec la part communale et vient alimenter le budget de notre collectivité.

La commune, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, n'est **pas gagnante dans l'histoire**. Alors que, pour cette année, nous nous attendions à une "bonne surprise" sur les bases d'imposition, les différents modes de compensation fiscaux, issus de la réforme, nous laissent un **manque à gagner de près de 10 000 €**.

Cependant, grâce au travail fourni par le Comité Budget et à la volonté commune de voir progresser notre fiscalité locale pour rétablir une situation compromise et maintenir un niveau d'investissement ad hoc, la commune percevra **203 000 € d'impôts supplémentaires en 2021**.

BUDGET
INVESTIS-
SEMENT

LES PROJETS DE L'ANNÉE 2021 : L'ACCENT MIS SUR LE CADRE DE VIE

Budget d'investissement

995 K€

CADRE DE VIE
453 K€45
%Travaux de voirie
et de sécurisation
Eclairage public
Matériel
Une naissance,
un arbrePETITE ENFANCE
ENFANCE
JEUNESSE
128 K€13
%Aménagements au multi-accueil
Acquisition de matériels
pour les écoles
Réfection d'un
mur d'enceinteRÉSERVE
FONCIÈRE
139 K€14
%Acquisitions
foncièresÉQUIPEMENTS
SPORTIFS

57 K€

6
%Stades
Acquisition de matérielLOGEMENT
SOCIAL

15 K€

2
%Participation à la
construction du
lotissement "Sur le pré"
à RuffignyADMINISTRATION
GÉNÉRALE

110 K€

11
%Acquisitions :
• véhicules
• informatique
Matériel et
aménagementsTRAVAUX
BÂTIMENTS

78 K€

8
%Accessibilité
Divers travaux

ASSOCIATIONS

13 K€

1
%

Matériel

K€ : unité
de compte
équivalent à
1 000 euros

LA CONCLUSION

DE SÉBASTIEN GUILLON, ADJOINT À LA MAIRE, CHARGÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

Fidèles aux idées pour lesquelles vous nous avez élus, nous mettons d'ores et déjà en œuvre les orientations fortes de la mandature. En choyant notre cadre de vie, l'enfance-jeunesse et les réserves foncières, nous parions sur l'avenir.

L'avenir d'un cadre de vie agréable et sécurisé. L'avenir de nos enfants, leur éducation, leur alimentation et leurs loisirs. L'avenir d'un développement urbain harmonieux et respectueux de tous, à commencer par la Nature.

L'ensemble de notre action, à travers le prisme du budget, commence à prendre forme. Il était nécessaire et crucial, pour ce faire, de mettre en œuvre les outils du rétablissement de nos comptes. Nous

sommes fiers du travail réalisé avec les Créchois et Créchoises, volontaires, qui ont choisi de "se mêler de ce qui les regarde", au travers du Comité Budget. Ils ont acté une augmentation progressive de notre fiscalité sur les trois prochaines années et nous n'avons aucune raison de ne pas respecter ce choix. Il permet de retrouver les marges de manœuvre dont nous avons crucialement besoin pour envisager les investissements nécessaires pour la commune. Nous rendons hommage à ces habitant-e-s.

Cette co-construction de la politique municipale s'accroîtra au fil des mois sur l'ensemble des sujets engageant le bien commun. À la suite du Comité Budget, et en attendant la "clause de revoyure", un Comité Cimetière est déjà à l'œuvre, pour élaborer

le cadre général de la gestion de ces espaces si particuliers. Le point d'orgue sera très certainement le travail qui va débiter sur le plan de référence urbain et les différents projets structurants, voulus par ce travail collectif, qui en découleront.

Aussi, nous faisons le vœu que l'épidémie de COVID relâche un peu la pression qu'elle exerce sur nous depuis plus d'un an maintenant. Mais notre soif de vivre et notre envie d'avenir ne seront pas compromises par ces circonstances si particulières, dont nous prenons progressivement la mesure, et qui nous encouragent à développer des modes de participation originaux pour que vive activement la démocratie réenchante.

INTER-
COMMUNALITÉQU'EST-CE QUE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU HAUT VAL DE SÈVRE ?

La communauté de communes Haut Val de Sèvre a été créée officiellement le 1^{er} janvier 2014. Elle regroupe les anciennes communautés de communes Arc en Sèvre et Val de Sèvre, ainsi que les communes de Avon et de Salles, soit 19 communes au total pour une population de 31 000 habitants.

Elle exerce, en lieux et places des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences optionnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.



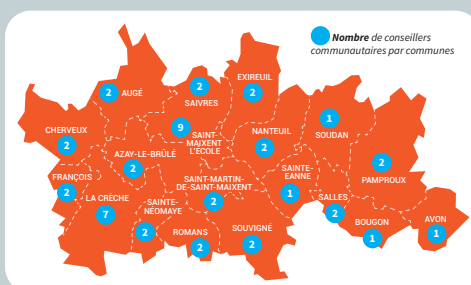
LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES CRÉCHOIS GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Piscine

Centre de
loisirsFoyer ados
«Le Rapido»Personnel
restauration
scolaireMédiathèque
La Ronde
des MotsEhpad &
Résidence du
Bourdret
(CIAS)Station
d'épuration
& régie eau
potableOrdures
ménagères
(SMC)Zones
d'activités
économiques

COMMENT ÇA MARCHE ?

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Assemblée délibérante

Le conseil communautaire détermine les grandes orientations, vote les budgets et environ 200 délibérations par an. Il se réunit en moyenne 1 fois par mois.

LA CONFÉRENCE
DES MAIRES

Elle réunit les maires des 19 communes pour échanger sur les enjeux de développement du territoire et sur les questions impactant toutes les communes membres.

LE BUREAU
COMMUNAUTAIRE

Élu par le conseil communautaire, il se compose du **Président**, de **13 vice-présidents** et de **8 conseillers** membres du bureau. Il débat sur les dossiers majeurs en amont du conseil communautaire.



LES COMMISSIONS

Les commissions thématiques sont composées d'élus des 19 communes. Non dotées de pouvoirs décisionnels, elles sont un lieu d'échange et de travail où les élus proposent des projets et préparent le budget du service.



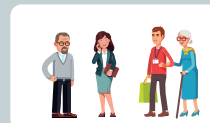
LE PRÉSIDENT

Élu par le conseil communautaire, il supervise la mise en œuvre de la politique communautaire.



LES SERVICES

Composés de près de 230 agents, les services mettent en application les décisions du conseil communautaire et accompagnent les élus dans leur travail.



Les pôles thématiques

Pôle
Vivre ensemble

> Santé & France services
> Transition démocratique
et participation citoyenne
> Communication
> Animation jeunesse

Pôle
Écologie
et mobilité

> Écologie
et mobilité
> Eau
> Énergie
> Assainissement

Pôle Cohésion
et équilibre
du territoire

> Urbanisme-
Habitat
> Aménagement-
Cadre de vie

Pôle Économie
et résilience
du territoire

> Développement
Économique
> Artisanat et commerce
> Agriculture
> Restaurant
inter-entreprises

Pôle
Attractivité
du territoire

> Culture-
médiathèques
> Tourisme

Pôle
Administration

> Personnel
scolaire
> Ressources
humaines
> Finances

Les régies associées



Régie eau
potable
du Haut Val
de Sèvre



Régie
assainissement
du Haut Val
de Sèvre



Régie
d'exploitation
de l'Office
de Tourisme
Haut Val
de Sèvre



Régie
restaurant
inter-
entreprises
"Nature et
Gourmandise"



Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Haut Val de Sèvre

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est un Établissement Public Administratif (EPA). Son Conseil d'Administration est composé, à parts égales, de membres élus et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale. Il est présidé par le Président de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, Daniel Jollit.

À RETENIR

La communauté de communes capte à elle seule 55 % des taxes et impôts prélevés sur notre territoire. Elle gère les médiathèques, les piscines, les accueils de loisirs, le Rapido, le personnel de la restauration scolaire, l'eau, l'assainissement, l'activité économique (Atlansèvre), l'action sociale (CIAS), le logement, l'urbanisme... et bientôt les mobilités.

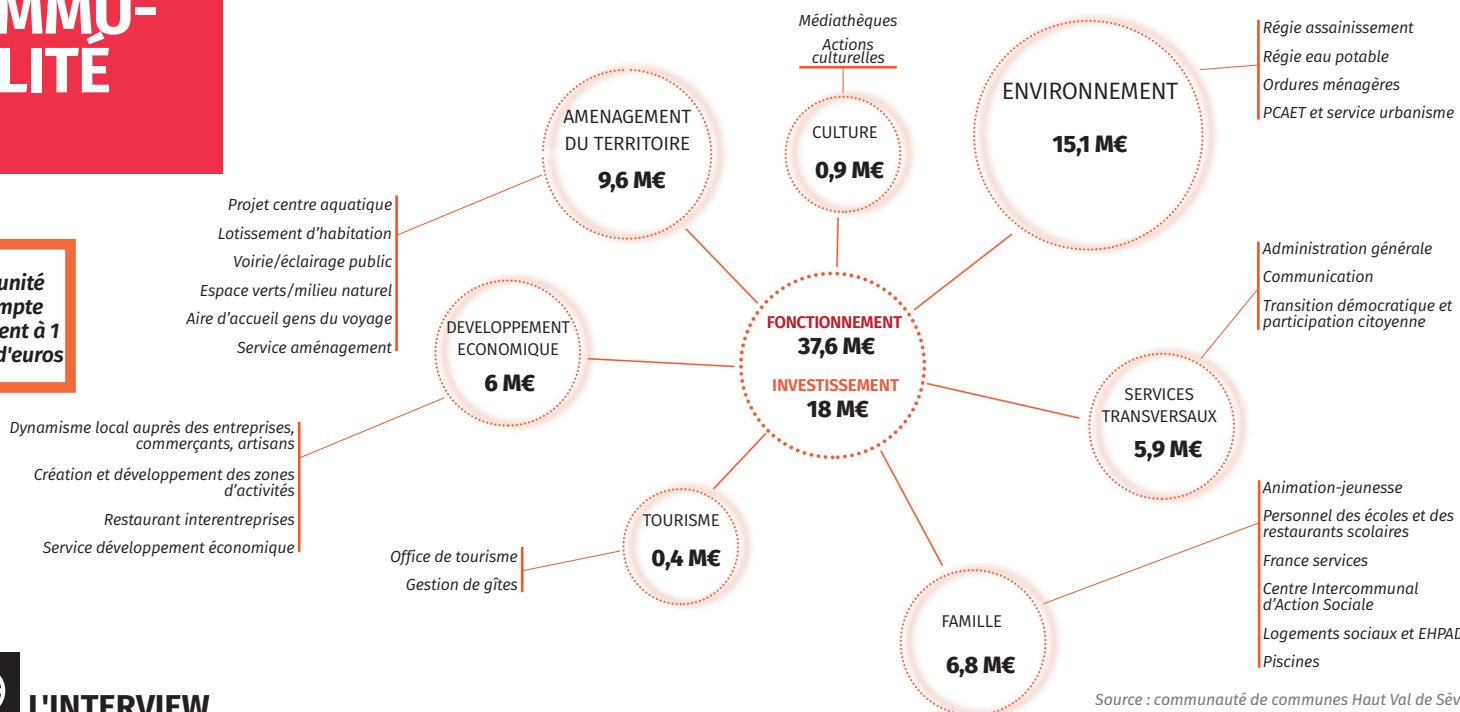
INTER-COMMUNALITÉ



LE BUDGET 2021 DE L'INTERCOMMUNALITÉ : 49 M€



M€ : unité de compte équivalent à 1 million d'euros



Source : communauté de communes Haut Val de Sèvre



L'INTERVIEW

Yannick Maillou, conseiller municipal et 3^{ème} vice-président à la communauté de communes, délégué à la transition démocratique et à la participation citoyenne :

"Il faut freiner très fortement les dépenses non rentables"



Qu'est ce qu'un audit financier ?

Un audit se déroule en 2 étapes. Tout d'abord, un **état des lieux**, avec une analyse des années 2014 à 2020. On peut y comparer les dépenses, les recettes et leurs évolutions, la fiscalité... Puis une **prospective jusqu'à 2026**, afin de nous offrir plusieurs scénarios et détailler l'impact des différents leviers sur lesquels agir. En aucun cas l'audit ne donne des solutions.

Pourquoi en avoir réalisé un à la communauté de communes ?

Dès notre élection, nous avons demandé que soit réalisé un audit financier indépendant. Un cabinet d'étude a été mandaté, après appel d'offres, pour le réaliser. Nous étions alertés par les nombreux investissements, entraînant une hausse importante des futures dépenses de fonctionnement, notamment avec M.E.S. Services, l'office du tourisme et le centre aquatique.

Qu'en a-t-il résulté ?

Sur l'état des lieux, notre équipe créchoise avait déjà fait un diagnostic qui se rapproche de ce qui nous a été présenté par le cabinet d'audit. Mais il était important que cette analyse financière soit **partagée par tous les élus du conseil communautaire**.

En revanche, et c'est bien plus grave, nous avons découvert que la prospective 2021-2026 était fautive. Plusieurs informations n'ont pas été communiquées par le Président au cabinet d'audit. Finalement, les services de la communauté de communes ont corrigé l'audit et nous ont proposé une prospective juste.

Pour faire simple, il manque 1 million d'euros tous les ans pour équilibrer les comptes, plus un autre million pour entretenir et développer, sans excès, le territoire. La situation est délicate, les élus vont devoir **prendre des mesures difficiles**.

Quels constats peut-on faire sur le mandat précédent ?

- Les dépenses de personnel ont très fortement augmenté de 88 % (11 % par an en moyenne).
- Les charges à caractère général ont augmenté de 32 % (4,8 % par an en moyenne).
- Les produits fiscaux ont fortement augmenté lors du précédent mandat de 42 % (+ 6,1 % par an).

Ceci s'explique par une augmentation du taux des ménages (habitation, foncier et foncier non bâti) de 20 % et de près de 14 % pour les entreprises sur la période 2014-2019. Ils dépassent désormais de 30 % la moyenne de la strate (comparaison avec d'autres communautés de communes de taille similaire).

Les recettes ne manquent pas, l'argent rentre par la fiscalité et le dynamisme économique. Mais **nous n'avons plus de marge de manœuvre**.

Quelles sont les perspectives jusqu'à 2026 ?

Les dépenses de fonctionnement ont fortement augmenté en raison de la création de nouveaux services. M.E.S. Services, l'office de tourisme, le futur centre aquatique... Les remboursements de prêt ont également fortement augmenté. Ce sont près de 2

millions d'euros à trouver tous les ans. Les pistes de correction sont toutes douloureuses.

L'État retire aux communautés de communes près de la moitié de leur autonomie financière, en supprimant des taxes et impôts (taxe d'habitation et fiscalité économique), qu'il compensera en partie seulement...

Nous nous sommes positionnés sur une **prise de la compétence mobilité**, qui se financera par la taxe transport appliquée aux grosses entreprises, en laissant à la région la gestion du transport scolaire.

Que pouvez-vous faire ?

Il faut freiner très fortement les dépenses non rentables et se **dégager une marge** (différence entre recettes et dépenses) d'environ 2 millions d'euros par an, sur un budget global de 15 millions d'euros. Nous pouvons par exemple **investir dans la réduction d'énergie**, dans la modernisation des services, mais il va falloir éviter de prendre de nouveaux emprunts et augmenter les dépenses de fonctionnement.

Il sera difficile d'échapper à une hausse d'impôt et à une restructuration profonde des services dans les années à venir pour corriger les excès du passé. C'est un **mandat de correction**, sans grand projet, qui s'annonce. Pour les nouveaux élus que nous sommes, c'est une situation très désagréable. Notre mission va être de **redresser la situation** plutôt que de développer les axes qui nous sont chers.